## TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE MARTIGNY

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

CEPAGES BLANCS		SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX								
		Secteur Charrat								
		G								
Sı	Surface en ha									
Cépages précoces à très précoces		(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)								
Doral (P à 1)		V	-		,					
Gewürztraminer		VV								
Müller-thurgau		V								
Cépages de 1ère époque à 1 à 2		(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)								
Chardonnay		VV								
Chasselas		VV								
Sylvaner (1 à 2)		XX								
Savagnin blanc (1 à 2)		VV								
Muscat (1 à 2)		V								
Pinot blanc		VV								
Cépages de 2ème époque et 2 à 3		(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)								
		<u></u>								
Cépages de 3ème époque		(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)								
						<u> </u>				
Classes de qualité des cépa	ages selon l'O	1	•				-			
Cépage Grand Cru	V V GC	Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)								
Cépage adapté	VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur								
Cépage autorisé	V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie								
Cépage mal adapté	Х	Cépage dont la qualité du vin dans est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution								
Cépage interdit	ХX	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.								

## TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE MARTIGNY

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

CEPAGES ROUGES		SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX									
		Secteur									
		Charrat									
		G									
Surface en ha		86.70									
Cépages précoces à très précoces		(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)									
Garanoir		VV									
Cépages de 1ère époque et 1 à 2		(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)									
Diolinoir (1 à 2)		VV									
Galotta		V									
Gamaret		VV									
Gamay		VV									
Pinot noir		V V GC									
Cépages de 2ème époque et 2 à 3		(Epoque de m	(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)								
Merlot		V		_							
Syrah (2 à 3)		V									
Cépages de 3ème époque		(Epoque de m	aturité 15 à 30	0 jours après le	e Chasselas)						
Humagne rouge		X									
Classes de qualité des cé	pages selon	l'Ordonnance	sur la vigne	et le vin du 1	7 mars 2004 a	avec les modif	fications du 2	0 juin 2007:			
Cépage Grand Cru	V V GC	Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)									
Cépage adapté	VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur									
Cépage autorisé	V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie									
Cépage mal adapté	Х	Cépage dont la qualité du vin dans est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution									
Cépage interdit	ХX	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.									